

**PREAVIS N°04 / 2015, DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE
DE VAUX-SUR-MORGES**

REFECTION DU CHEMIN DU REFUGE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le chemin d'accès au Refuge, depuis la station Romande Energie au parking, a été provisoirement remis en état après le chantier de construction. Après pratiquement une année d'utilisation de notre Refuge, la Municipalité constate une détérioration de ce chemin plus rapide que prévue, due au passage des véhicules des utilisateurs, mais aussi aux intempéries du printemps.

2. Situation actuelle et travaux projetés

Nous remarquons que ces trous s'élargissent de plus en plus, et lors de pluies fréquentes de grosses flaques se forment et rendent ce chemin difficilement praticable.

Certaine aussi que du « rapièçage » à coups de brouettes de gravier est une méthode inadaptée dans ce cas de figure, la Municipalité prévoit de débarrasser le tout-venant existant sur une longueur de 70 mètres par 35 centimètres de profondeur et de mettre en place de nouveaux matériaux (Grave I) sur tout le chemin, avec réglage et compactage par en 0-45 mm et couche de finition en 0-22,5 mm.

3. Coût des travaux

Sur la base des prix pratiqués dans la région, le devis estimatif est le suivant :

Installation de chantier, yc.signalisation	2000,00.-
Terrassement	4100,00.-
Fouilles	2200,00.-
Transports	4500,00.-
Chaussée	9200,00.-
Total HT	22'000,00
TVA	1'760.00
Total ttc	23'760.00
Divers et Imprévus	environ 10 % 2'240.00
TOTAL :	25'000.00

4. Financement

La Municipalité propose un financement de ces travaux par prélèvement sur le fonds de réserve N° 9282.5

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 04 / 2015 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure régulièrement à l'ordre du jour, **décide** :
 - d'adopter le projet de réfection du chemin du Refuge.
 - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis.
 - d'accorder à la Municipalité le crédit de Frs 25'000,00.- pour la réalisation des travaux.
 - d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale en prélevant sur le fonds de réserve N° 9282.5

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 01 juin 2015.

Le Syndic, Vincent Denis

Le secrétaire, Raymond Stoudmann

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 24 juin 2015

Le Président, François Menzel.

Le secrétaire, Raymond Stoudmann